

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## FRANCE.

Paris, le 18 mars. — On lit dans le *Journal des Débats* :

« La chambre a rejeté, à une immense majorité, l'amendement de M. Béranger. Elle a bien jugé cet amendement équivoque et douteux qui avait l'air de vouloir frapper sévèrement les associations, et qui ne leur donnait qu'un petit soufflet paternel, soufflet de protection et d'indulgence. »

— Autant qu'on peut constater le nombre des voix dans un vote par assis et levé, on peut croire que hier 100 à 110 députés, tout au plus, se sont prononcés pour l'amendement de M. Béranger.

— Un autre journal dit que la majorité n'était que de 50 voix.

— Le *Journal des Débats* soutient dans un article publié dans son numéro du 19, que la mise en liberté de M. Hanno a eu lieu sur les représentations des ambassadeurs de France et d'Angleterre, et il réfute les assertions du *Journal de Francfort* qui prétendait que les représentations étaient venues postérieurement à la décision prise par la haute diète germanique.

— Suivant le *Constitutionnel*, le ministère ne vit que par les fautes des partisans de systèmes insensés qui nous conduiraient à l'anarchie; s'il n'y avait pas de manifestations anti-dynastiques, le ministère serait déjà tombé.

— On lit dans la *Tribune*, journal de l'opinion républicaine :

« Les questions d'insurrection sont pour un peu de questions d'opportunité; pour un parti comme pour un homme, les questions d'honneur sont toujours opportunes. »

« Vaincre est une chance, résister et combattre un devoir. »

— Un événement aussi inexplicable dans ses causes que déplorable dans ses résultats occupe en ce moment toute la ville de Versailles. Deux jeunes gens de 22 à 23 ans, l'un étudiant en droit, l'autre négociant, ont pris la résolution de mettre en même temps fin à leurs jours. Après avoir écrit leurs dernières adieux et leurs dernières volontés, après s'être enfermés et avoir allumé une grande quantité de charbon, il se sont étendus sur un lit et là ont attendu la mort. Une femme de ménage, arrivée le matin dans l'appartement, à la première donnée l'aveil aux habitants du voisinage, et ont accouru; l'un des deux amis respirait encore; les secours les plus empressés l'ont rappelé à la vie; l'autre avait cessé de vivre depuis plusieurs heures. On ignore entièrement les motifs qui ont pu déterminer ces jeunes gens à prendre cette funeste résolution.

— Tous les journaux ont parlé de la succession d'un nommé Claude Bonne, décédé roi de Madagascar, propriétaire d'une fortune de 75 millions de fr. C'était une plaisanterie.

On lit ce qui suit dans le *Temps*, à propos de la discussion sur le chemin de fer :

« Le gouvernement et les députés belges sont pénétrés de l'influence future de cet établissement sur la prospérité de leur pays. Mais une divergence d'opinion se déclare à l'égard du moyen d'exécution. Le gouvernement et ses partisans veulent que l'état se charge des travaux comme seul capable de les réaliser avec célérité et habileté. Une partie de la chambre et du haut-commerce revendiquent la voix de la concession comme plus conforme aux principes et moins coûteuse après tout. Quarante millions sont demandés pour cette vaste entreprise. Il

faut, pour les procurer, se lancer dans la carrière des emprunts. Les adversaires de ce mode voudraient épargner une charge au trésor et faire appel à l'industrie particulière.

« Tant de puissance financière, et, il faut le dire, un esprit de spéculation si juste et si étendu, dominant en Belgique, que le succès du chemin de fer est peu douteux, quelque soit le moyen d'exécution que prescrive la législature. »

« On aime à voir un petit état faire de grandes choses. Tant de grands états se valent à de petites combinaisons ! »

## BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 21 MARS.

Le prince royal a passé une journée satisfaisante; le mieux continue.

Bruxelles, 20 mars 1834, à 9 heures du soir.

La maladie continue à suivre sa marche rétrograde. L'état du prince est assez satisfaisant.

Bruxelles, le 21 mars, 8 heures du matin.

Baud, Moreau, Scouting, Chantrain, D<sup>r</sup> Lebeau.

— La vente des chevaux du haras du prince d'Orange, avait attiré hier beaucoup d'amateurs français et belges à Tervueren, et entr'autres l'inspecteur général des haras de France.

Plusieurs de ces chevaux ont été vendus à des prix très-élevés, et nous apprenons avec satisfaction que quelques-uns des plus beaux ont été acquis par le gouvernement pour le haras de notre pays.

M. d'Huart a acheté deux chevaux qu'on dit destinés au haras de Walferdange; quelques-uns, entre autres *Mameluck*, ont été achetés pour la France. Voici les noms des poulains, des chevaux, et les prix auxquels ils ont été vendus :

*Riga*, 650 fr.; *Olessa*, 450; *Taganarog*, 600; *Zinc*, 1,850; *Bruyloff*, 3,700; *Azor*, 1,010; *the Mostlem*, 4,100; *Azaroth*, 1,500; *Loretha*, 3,300; *Vocabulary*, 3,300; *Neva*, 3,600; *Erivan*, 3,000; *Jessy*, 1,300; *Lady*, 1,200; *Kars*, 5,100; *Mameluck*, 8,400 fr.; *Sootsayer*, 3,450. Le total de la vente s'élève à 46,510 fr.

— Dans la nuit du 13 au 14, des voleurs se sont introduits à Hal chez le receveur de l'enregistrement, au moyen d'un trou d'un demi-pied pratiqué avec un vilbrequin, et d'un carreau de vitre qu'ils ont coupé. Ils ont forcé les cinq serrures d'un bureau, dont ils ont enlevé une somme de 1000 francs.

— Dans la soirée d'hier, il n'y a eu aucun mouvement ni rassemblement.

## CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 20 mars. — Plusieurs pétitions adressées à la chambre sont, après analyse, adressées à la commission d'industrie.

M. de Ridder répond aux calculs présentés par M. Dumortier dans la séance d'hier.

On entend ensuite MM. Frison, Eloi de Burdinne, Seron et de Foere contre le projet.

La chambre s'ajourne à aujourd'hui à 10 heures pour entendre la suite de la discussion sur l'ensemble du projet. C'est M. Gendebien qui aura le premier la parole.

LIEGE, LE 22 MARS.

On lit dans le *Journal d'Arlon* :

« Nous recevons de Luxembourg une lettre qui nous parvient trop tard pour être insérée dans le *Journal d'Arlon* d'aujourd'hui. Nous nous bornerons à en donner la substance. Notre correspondant entre dans quelques détails sur la position

malheureuse des habitans du Luxembourg, à laquelle Guillaume ne se soucie pas d'apporter le moindre soulagement. La lettre ne contient rien de bien nouveau à cet égard, mais il est naturel qu'une souffrance longtemps prolongée donne lieu souvent à l'expression des mêmes plaintes. Notre correspondant s'occupe aussi du commerce très-florissant que fait toujours une partie de la garnison, au grand détriment des débitans honnêtes de la ville. Une foule de pétitions ont été adressées depuis longtemps au roi de Hollande, pour qu'il s'entendît avec la diète pour l'adoption de mesures qui obviassent à la fraude exercée par des militaires; l'auteur de la lettre nous assure qu'une réponse à ces pétitions est encore à faire. Cependant l'application à la forteresse de Luxembourg du système pratiqué à Mayence, ne présente aucune difficulté, et concilierait les droits de la garnison avec l'intérêt des habitans. On ne peut s'en prendre qu'à la mauvaise volonté de Guillaume de l'état actuel des choses.

— La chambre du conseil du tribunal de Namur a rendu son ordonnance dans l'affaire de la bande des voleurs connus sous le nom de bande d'G. Elle a ordonné la mise en liberté de Marie Joseph Berlo, épouse de Joseph Vandernoot, un des prévenus, et décerné une ordonnance de prise de corps contre les prévenus, dont les noms suivent :

1<sup>o</sup> Joseph Guillemain, dit Balthasar, âgé de 44 ans, se disant marchand colporteur, né à Ernot, domicilié à Clermont, arrondissement de Huy.

2<sup>o</sup> Médart Supplice, âgé de 71 ans, sans profession ni domicile fixe, né à Jodoigne.

3<sup>o</sup> Joseph-Bonaventure Vandernoot, âgé de 56 ans, menuisier, né à Genappe, domicilié à Huy.

4<sup>o</sup> Dieudonné Garot, âgé de 56 ans, aubergiste, né à Andennes et domicilié à Belgrade, commune d'Andennes.

5<sup>o</sup> Jean Mathias Godin, âgé de 37 ans, briquetier, né et domicilié à Amay, arrondissement de Huy.

6<sup>o</sup> Michel Prudhomme, âgé de 55 ans, marchand, né à Ahin, domicilié à Huy.

7<sup>o</sup> François Evaux, âgé de 34 ans, blanchisseur de toiles, né à Courait, arrondissement de Riom, département du Puy de Dôme (France), et domicilié à Bouries, commune de Couthuin, arrondissement de Huy.

8<sup>o</sup> François-Joseph Nihon, âgé de 39 ans, marchand de bois, né à Reppe, commune de Couthuin domicilié à Bourie, même commune.

9<sup>o</sup> Philippe-Joseph Raës, âgé de 45 ans, marchand de bois, né et domicilié à Ahin.

— On écrit d'Anvers, le 20 mars :

« Les lettres que nous avons aujourd'hui de La Haye, avec la date d'hier, annoncent que l'on s'occupe dans cette capitale des moyens à employer pour faire cesser la publication du nouveau journal français l'*Etendard*, qui depuis quelques semaines vient de paraître à Rotterdam. L'auteur, M. Thompson, à ce que l'on assure, doit avoir déjà reçu l'avis de changer, et de suite, le ton de son opposition. »

— Le *Gendsche Mercurius* annonce qu'il a appris que M. Van Wambeke et M. Van Rotterdam, professeurs à l'université de Gand, ont demandé leur retraite au gouvernement.

— Le *Moniteur* promulgue le budget du ministère de l'intérieur, montant à 16,762,879 fr. 20 c.

— Les journaux anglais annoncent que l'ambassadeur de Hollande près la conférence, M. De la doit quitter Londres le 21 de ce mois, pour se rendre en Hollande en vertu d'un congé qu'il a récemment obtenu de son souverain.

— On aurait pu croire d'après un article de l'Observateur du Hainaut que les ouvriers de Flenu dans le Borinage, s'étaient coalisés contre le chemin de fer d'Anvers à Cologne. Il résulte des explications données par un autre journal qu'il s'agit de chemins de fer à établir entre divers exploitations de charbonnage.

— Les miliciens de la levée de 1829, doivent rejoindre leurs corps le 1<sup>er</sup> avril. Les congés de ceux de 1827 et 1828 seront renouvelés pour trois mois.

— Le collège des bourgmestre et échevins de Louvain, se rendant aux vœux manifestés dans la pétition des négocians de cette ville, a proposé au conseil de régence 1<sup>o</sup> de faire élargir le canal; 2<sup>o</sup> de porter sa profondeur non pas à dix pieds comme on l'a demandé, mais à douze et demi.

— Le *Nouvelliste du Limbourg* du 22, annonce que la garnison de Maestricht continue de temps à autre à faire des sorties.

— La *Gazette van Gené* dit que le cabinet de médailles, délaissé par feu M. de Nayer, a été vendu au gouvernement pour la somme de 38,000 fr.

— Madame Malibran a été engagée pour cinquante représentations au théâtre de St-Charles à Naples, à raison de 100,000 fr.

— Le *Lynx* prétendait que l'envoyé d'Autriche avait protesté contre la vente des chevaux du haras de Tervueren. Un démenti avait été donné à la feuille orangiste, et la vente annoncée vient en effet d'avoir lieu. (V. Bruxelles.)

— On mande de Flessingue, le 17 mars :

« Les vaisseaux de S. M. ont commencé aujourd'hui à sortir du bassin. La frégate *Proserpine*, les corvettes *Méduse*, *Pollux* et *Dauphin* reprendront successivement leurs positions dans l'Escaut. La frégate *Eurydice* reste ici en rade. Un certain nombre de chaloupes canonnières sont arrivées aujourd'hui, sous les ordres du capitaine de haut bord Lucas. »

— On écrit de Vienne, que le bruit qui a couru d'un second congrès qui se réunirait à Munich, pour traiter d'une union de commerce entre tous les états de l'Allemagne, et de l'accession de l'Autriche à cette union est faux. Il n'est nullement question de ce dernier fait.

— On annonce que l'empereur d'Autriche doit faire au printemps un voyage en Italie.

L'Union dit que le bruit courait hier à Bruxelles que l'armée hollandaise se renforçait à la frontière. De son côté, le *Courrier Belge* publie ce qui suit :

Le gouvernement sait aujourd'hui qu'un corps de trente-cinq mille Hollandais, propre à être réuni en deux fois vingt-quatre heures en armée d'opération, se trouve cantonné sur la ligne-frontière entre Bois-le-Duc et Helmont. Tous les services, y compris celui des ambulances, y sont préparés et au complet. Nous ignorons si le ministère de la guerre a pris les dispositions que la prudence commande dans ces circonstances.

On lit dans le *Journal de Verviers* :

« On ne peut être plus naïf que M. Quiriny, représentant de Louvain. Cet honorable député, votera, a-t-il dit, dans la séance de la chambre du 18 mars, pour le chemin de fer pourvu qu'il parte de Louvain et qu'il soit construit par concession. Voilà de l'esprit étroit de localité s'il en fut jamais. Certes on n'accusera pas MM. les députés qui s'opposent à l'établissement du chemin de fer d'avoir négligé les intérêts de ceux qui les ont envoyés à la chambre. L'un veut que le point de départ de la route soit fixé à Louvain, sans cela pas de route en fer; les autres, n'en veulent pas du tout, parce que, disent-ils, notre province ne pourrait plus soutenir la concurrence pour les houilles et les charbons avec celle de Liège. De façon que pour plaire à ces messieurs, il faudrait sacrifier à leur exigence une magnifique et utile entreprise, seule capable de consolider la révolution belge.

« Ces messieurs oublient qu'Anvers est là avec son port assujéti aux caprices de la Hollande, et que cette ville ne sera rassurée sur son avenir que

quand elle verra le chemin de fer établi. Ces messieurs oublient que maintes fois ils ont reproché au gouvernement de négligé les intérêts matériels de la nation. Ces messieurs oublient enfin qu'ils ne sont point les représentans de telle ou telle localité, mais qu'ils représentent le pays en général.

« Ils supposent au gouvernement des projets qu'il n'a peut-être pas; ils veulent que des concessionnaires soient chargés de l'entreprise de la route, quoiqu'ils sachent fort bien qu'on ne trouvera des concessionnaires qu'à des conditions onéreuses, et qu'ainsi le chemin de fer ne sera de presqu'aucune utilité, ni d'aucun avantage pour le commerce, puisque dans ce cas le prix de transport des marchandises serait presqu'aussi élevé, sinon davantage, que sur les routes ordinaires: ils se récrient sur les dépenses énormes que coûtera à la nation le chemin à rainures, tandis qu'il leur a été démontré par des chiffres, arguments irréfutables comme on sait, qu'il ne sera point nécessaire d'établir de nouveaux impôts pour la construction de la nouvelle route, et qu'en quelques années les frais de cette construction seront entièrement couverts par les produits de la grande communication projetée. »

Voici le projet de loi présenté par M. Defoere, dans la séance du 15 de ce mois :

Art. 1<sup>er</sup>. A dater du..... toutes marchandises et denrées étrangères introduites par mer, et sous pavillon belge, resteront soumises aux droits déterminés par le tarif actuellement en vigueur.

Les mêmes marchandises et denrées importées par navires étrangers et par terre paieront :

Le sel brut 2 flor. (2 fr. 12 c.) par 100 kilo.

Le bois scié en planches, 50 pour cent de leur valeur.

Toutes autres marchandises et denrées, 25 pour cent.

Art. 2. Le poisson frais, séché et salé, introduit par navires belges par l'Escaut, sera soumis au paiement des droits imposés sur le poisson étranger par les lois existantes; à moins qu'il ne soit constaté par les connaissements, par les visas de nos consuls à l'étranger et autres papiers de mer, ainsi que par les mesures que l'administration des douanes pourra encore prescrire, que ce poisson provient de la pêche nationale ou de notre commerce direct avec la Norvège.

Art. 3. Aussi long-temps que la Hollande imposera à l'importation dans ses colonies et à l'exportation des mêmes colonies sur les navires belges, des droits plus élevés que ceux qu'elle impose sur les navires hollandais, les articles suivans provenant des colonies hollandaises ou de son commerce, alors même qu'ils seraient introduits par navires belges d'un tonnage quelconque seront soumis à des droits équivalens à la différence des droits imposés par la Hollande, savoir :

Le café,	fl. 3	fr. 6 35	par picol ou 57 kil.
Le poivre et le sucre,	fl. 1	fr. 2 12	»
Le camphre,	fl. 3	fr. 7 47	»
Les épices de toute nature,	fl. 9 50	fr. 20 16	»
L'étain et le cuivre,	fl. 3 50	fr. 7 47	»

Art. 4. Toute marchandise étrangère importée en Belgique est destinée au transit ou à la réexportation, ne sera soumise qu'au paiement d'un simple droit de balance, ou de 15 1000<sup>e</sup> de fr., par 100 fr. de valeur.

#### BULLETIN.

Bruxelles vient de soutenir d'une manière originale son personnage de ville capitale; de centre de nos grandes institutions politiques. Nous lui faisons l'honneur de croire que c'est elle qui donnerait l'exemple des idées progressives et c'est elle qui se fait plagiaire des idées rétrogrades de la province. Elle emprunte à Liège, à Gand, à Louvain ses charivaris !

Dans ces dernières villes au moins il y avait un prétexte. On y avait accrédité l'absurde idée de la suppression des universités de l'état. Cela devait prendre, il y a longtemps que Bazile a appris l'expérience qu'il avait faite de la bonhomie des oisifs des grandes villes. Mais à Bruxelles, à qui et à quoi en voulait-on ? ou a sifflé des journalistes ;

dont l'un (1) n'a d'autre tort que celui fait peut-être à la caisse de quelques-uns de ses confrères par la clientèle que lui vaut sa modération, son esprit conciliateur qui est probablement la véritable nuance nationale, car elle lui rallie le plus grand nombre de lecteurs. De plus on a voulu rendre à un homme plus spirituel que ne le permettent ses collègues quelques-uns des sifflets que son intarissable malice prodigue dans la chambre à certains hommes entourés de la vénération des charivaris. Ce dont, du reste, nous nous formaliserions fort si nous étions les adversaires de M de M., car les charivaris feraient croire qu'il faut de l'aide pour répondre à un homme d'esprit. *Bone Deus!* quelle calomnie! L'opposition qui est la voix du pays et qui par conséquent ne se trompe jamais vous dira quels sont les aigles de l'assemblée.

Ainsi donc nous avons très-mal compris la constitution. Elle accorde seulement la liberté d'être de l'opinion de cinq ou six hommes dont certainement le talent avec l'appui des clés forcées et des ustensiles de cuisine a un prodigieux ascendant sur la majorité.

Mais pourrait-on dire quel but et quelle portée aura cette philosophie surannée, cette opposition momie, cet emprunt fait par certaine politique aux aristarques des dernières loges ? A qui ferait-on accroire que là se trouve une opinion, un pays ? Une vingtaine d'hommes inconnus troublant le repos du quartier et criant à tue-tête : *Vivent nous seuls!* Voilà le siècle, la civilisation; ce sont eux qui le disent: ils savent ce qu'il convient de croire ou de ne pas croire: c'est la nouvelle société de l'Inde. Saluez la civilisation, le siècle: il est là qui crie à bas la calotte! Au sortir du dernier cabaret ouvert, tout à l'heure, la civilisation pourra bien avoir une affaire avec les pompiers. Mais la loi est si atroce! elle est faite par des hommes immoraux qui ne permettent pas les cours de philosophie pendant la nuit au milieu de la rue, parce qu'elle ne veut pas que la philosophie se compromette avec les variétés sociales qu'on y rencontre à la même heure.

Et puis, quelle triste combinaison pour triompher! Qu'on s'en repose exclusivement sur l'éducation donnée aux frais de l'état pour généraliser l'instruction; c'est une idée incomplète, puisque cette généralisation sera bien plus entière si la par que le gouvernement ne peut accomplir, est faite concurremment aux frais des particuliers. Cependant ce système incomplet, nous en concevons l'adoption de la part de certains cerveaux stationnaires: mais ce que nous ne comprenons pas, c'est qu'on commette les contresens dont nous sommes témoins.

En effet vous voulez ravir au clergé le droit de propager ses principes par les moyens que l'époque et la liberté mettent à sa disposition. Vous ne voulez pas comprendre que s'il pouvait être dans ses arrières pensées de ne pas éclairer, au moins, il ne peut se soustraire à la nécessité d'instruire. Eh bien! soit. Nous ne vous dirons pas soyez progressifs et soyez justes: mais nous vous dirons soyez adroits.

Or, l'état propage son instruction gratuite; le clergé de son côté veut propager son instruction gratuite. Mais, nous l'avons déjà dit, en lui enlevant le moyen de faire concurrence avec l'état; chose à laquelle vous ne parviendrez pas d'ailleurs; vous donnez à la majorité de la chambre qui est le soutien de la liberté pour tous, l'envie, la volonté même de réagir contre votre intolérance, et d'ôter à l'état le moyen de faire concurrence avec le clergé. Ainsi voyez quel profond calcul vous faites! Vous avez la concurrence pour vous et vous posez au monopole contre vous.

Ceci, sans préjudice du tort moral que vous vous faites dans l'esprit des populations. Les vieilles monarchies ont voulu lutter contre des idées avec des suisses: il y a des gens qui se font les suisses du vieux libéralisme, du libéralisme qui se déclare la légitimité de l'époque, et qui part d'un pouvoir constituant antérieur et supérieur à la raison sociale. Ne pas savoir manier les armes du siècle, la discussion, est de la stratégie arriérée, *perruque*, pour emprunter une de vos élégantes expressions, que dirait-on d'une armée qui aujourd'hui ferait encore la guerre avec des arbalètes, si surtout, elle y joignait le ridicule de s'intituler: le progrès ?

(1) L'Emancipation.

## REGENCE DE LIEGE.

Une société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux et le développement des courses en Belgique vient de se former sous les auspices du roi.

Cette institution ne pouvant manquer d'avoir une heureuse influence sur le bien-être et la prospérité d'une industrie très-importante, la régence s'empresse de porter à la connaissance du public le résumé ci-après des statuts de cette association.

La première réunion est fixée au 21 du courant, une liste de souscription est déposée au secrétariat à l'Hôtel-de-Ville, ainsi que les dits statuts.

Les souscriptions seront reçues tous les jours dans la matinée.

Liège, le 19 mars 1834.

## Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux et le développement des courses en Belgique.

### EXTRAIT DES STATUTS.

Chaque action est de 25 francs. Elle donne droit à un numéro dans la loterie d'un cheval qui aura concouru avec avantage aux courses.

A une place réservée;  
A des places pour des dames à un prix modéré.  
A faire courir les chevaux sur le terrain à la disposition de la société.

Quatre actions donnent la qualité de membre effectif et voix délibérative.

Le tout conformément aux statuts.

### TAXE DU PAIN A LIEGE du 12 mars.

Pain de seigle, 18 cent.  
Pain moitié seigle et moitié froment, 27 cent.  
Pain dit deménage, 38 cent.

### ETAT CIVIL DE LIEGE du 21 mars.

Naissances : 2 garçons, 4 fille.

Décès : 3 garçons, 4 fille, 4 homme, 2 femmes, savoir : Jean Baptiste Victor Avaux, âgé de 38 ans, armurier, rue au Potay, époux de Marie Catherine Boulhon. — Marie Anne Hanon, âgée de 76 ans, rue du Dragon d'Or, épouse de François Ausay. — Hélène Henriette Josephine Marie Louise Hortense Vedrine, âgée de 24 ans, rue devant Sainte Croix.

### THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Dimanche 23 mars, abonnement courant, la 2<sup>e</sup> représentation du *Proscrit* ou le *Tribunal invisible*, opéra en trois actes, suivi par la 1<sup>re</sup> représentation de la reprise de *l'Es-pionne russe*, épisode de 1813, vaudeville en 3 actes.

## ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le sieur PAPILLON a l'honneur d'avertir que la REDOUTE annuelle à son bénéfice, aura lieu le mercredi 2 avril prochain, après la grande Pâques, à la salle des Variétés, derrière St-Jacques.

### SOCIÉTÉ D'HARMONIE (CASINO.)

Assemblée générale de Messieurs les associés, dimanche 23 mars 1834, à 40 heures du matin, au foyer de la salle de Spectacle.

#### MOTIFS :

1<sup>o</sup> Apurement des comptes de 1833.  
2<sup>o</sup> Proposition du budget de 1834.  
Par la commission : Le secrétaire LECOQ. 580

### A SURENCHERIR D'UN 10<sup>e</sup> DU PRIX.

En l'étude du notaire BERTRAND, jusqu'inclus le 24 mars deux MAISONS avec jardins, situées à Liège, faubourg Ste. Marguerite, n<sup>o</sup> 7 et 8, adjugées moyennant le prix de 5400 francs et 69 francs 71 centimes de rentes.

L'épouse CLOES-GRÉGOIRE, magasin de papiers à meubler, rue du Pont, n<sup>o</sup> 835, à Liège, vient de recevoir des premières fabriques de la France et de la Suisse, un très-grand ASSORTIMENT de PAPIERS A MEUBLER, dans le goût le plus nouveau et le plus distingué, genres veloutés, satinés, légers, bordures et ornemens de toute qualité. Elle a aussi reçu des papiers ordinaires et communs, le tout à des prix très-modiques. 604

Le sieur BLECHINGER, marchand bohémien, est arrivé au Fer à Cheval, sur la Batte, avec un assortiment de PLUMES de LIJ et DUVET, à des prix très-modérés.

LOYENS, frères, commissionnaires-expéditeurs, rue Hors-Château, n<sup>o</sup> 20, à Liège, ont reçu en consignment, une partie BON BEURRE D'HOLLANDE, diverses qualités, à VENDRE à un prix modéré. 612

## A LA FIDÉLITÉ,

RUE DES MINEURS, N<sup>o</sup> 39, A LIEGE.

Fabrique de CHOCOLATS, d'après les procédés employés à Paris.

L'on y trouvera un assortiment de chocolats de toutes qualités, telles que santé, à la canelle, à la vanille, au salep de Perse, santé au caraque sans sucre : l'on se charge de faire fabriquer tous les chocolats de santé, suivant l'ordonnance des médecins, soit au lichen, topioca ou osmazone. Le propriétaire de l'établissement ne recommande pas ses produits par l'éloge qu'il pourrait en faire, mais il invite les amateurs de bons chocolats à vouloir bien les goûter et il ose espérer qu'ils seront entièrement satisfaits tant de la qualité que des prix modérés qu'on les vend.

On y tient également les épiceries en gros et en détail, ainsi que les vins de Bourgogne, Bordeaux et Rhin.

Au même n<sup>o</sup>, l'on a reçu nouveau BEURRE de Hollande bonne qualité à 33 cents le demi k<sup>o</sup>. ce qui fait 11 sous ancienne livre de Liège.

AU GASTRONOME, Pont d'Isle, Magasin de Comestibles. Pon a reçu fromages de Brie, de Neufchâtel, de Rocfort, Guyerre, Chapsigre, Chester, Stilton, Gloucester, Wiche, Chester pomme de pin, Sardines, anchois de Marseilles, Thons marinés, Lantilles, Pois Verts concassés et idem conservés. Figues de Smirne, Raisins grappés, Prunes, Marons de Lyon, etc., etc. 347

QUARTIER A LOUER avec jouissance de grand jardin, prairie, bosquet, n<sup>o</sup> 761, faubourg Hocheporte. 872

(50) La VENTE des TROIS MAISONS contiguës, sises à Liège, rue St. Severin, n<sup>o</sup> 718, 719 et 720, annoncée pour le 26 mars, est postposée au 9 avril, et aura lieu ledit jour à 2 heures et demie, en l'étude et par le ministère de M. DUSART, notaire, chez lequel on peut s'adresser ainsi qu'à M. STREEL, avocat, place Ste. Claire, pour les acquérir de gré-à-gré. Il y a toute facilité de paiement.

## SALLE DE VENTE

RUE FÉRONSTRÉE, COUR DES HOSPICES.

\* \* Outre une infinité d'objets trop long à détailler, il sera VENDU lundi prochain, UN TRÈS GRAND FLEAU DE BALANCE, une VOITURE de marchand, un CHAR-A-BANCS, HARNAIS de cheval, tables, commodes, garde-robes, bois de lit, horloges, chaises, belles glaces de 25 à 30 pouces, avec cadres en acajou, un très-grand vase en cuivre rouge, etc.

A VENDRE de gré-à-gré plusieurs FORTES, une grande Bibliothèque vitrée, un beau secrétaire en acajou, des roues de voitures et autres objets.

#### LIVRES.

Il se prépare le catalogue d'une belle VENTE de LIVRES pour avoir lieu les 8 et 10 avril prochain.

On DEMANDE UNE PREMIÈRE OUVRIÈRE EN MODES pour une bonne maison d'Aix-la-Chapelle. S'adresser chez MODAVE, fabricant de fleurs artificielles, rue Vinave-d'Ile, n<sup>o</sup> 45, à Liège. 605

ON DEMANDE DES OUVRIÈRES EN MODES, Pont d'Ile, n<sup>o</sup> 14. 607

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de Ville

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

HUITRES anglaises, 1<sup>re</sup> qualité, chez PERET, rue Ste-Ursule

A LOUER, pour le 24 juin, une MAISON bâtie à la moderne avec jardin, faisant face à la nouvelle rue de la Cathédrale, n<sup>o</sup> 75. 578

Le notaire LOUMAYE chargé de placer à terme des CAPITAUX de 3, 5 et 9 MILLE FRANCS à 5 pour cent sur bonne hypothèque. Les lettres qu'on pourra lui adresser à effet d'emprunter doivent être affranchies, on n'y répondra qu'après avoir examiné les titres. 426

A VENDRE, pour y bâtir, un TERRAIN de 325 mètres 50 centimètres carrés formant plus de la moitié du jardin de feu M. Latour, et situé place de la Comédie à Liège, avec façade de dix mètres cinquante centimètres, sur ladite place. S'adresser à M<sup>e</sup> PARMENTIER, notaire, place de la Comédie. 566

( ) A VENDRE une petite MAISON, située à Liège, rue sur Meuse, cul-de-sac du Violon retourné, n<sup>o</sup> 342. S'adresser à M<sup>e</sup> JENICOT, avocat, rue des Clarisses ou Sœurs Grises, à Liège.

QUATRE VIOLONS dont deux de maître, à VENDRE, rue Chaussée-des-Prés, n<sup>o</sup> 349. Ainsi que plusieurs tableaux en bas relief, de premiers maîtres. 531

12,000 FRANCS à PLACER sur bonne hypothèque. S'adresser au notaire NIHOUL à Seraing sur Meuse. 504

Un célibataire cherche, pour l'occuper au mois de juin prochain, un QUARTIER composé de quatre ou cinq pièces, deux chambres de domestiques, remise et écurie. — S'adresser à la Goffe, n<sup>o</sup> 971. 524

( ) Les créanciers de feu M. Joseph FICK, en son vivant, négociant au Pont des Archés, à Liège, sont priés de remettre la note de leurs créances à M<sup>e</sup> DUSART, notaire en cette ville.

On DEMANDE A ACHETER UNE MAISON DE CAMPAGNE avec six à huit bonniers de terre, on donnera la préférence au Condroz. — S'adresser à M. CLERMONT, avoué.

Théodore SERVAIS, peintre-décorateur, demeurant derrière Ste-Catherine, n<sup>o</sup> 165, a l'honneur d'informer les personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur confiance qu'il est de retour de son voyage à Paris, et qu'il a un procédé pour imiter, à s'y méprendre, les bois les plus rares, sur toutes espèces de bois communs. 613

A LOUER pour la St Jean UNE GRANDE MAISON sur le Marché, occupée maintenant par le Café de la Concorde; ayant deux corps de bâtiment séparés par une cour. S'adresser rue Petite Tour, n<sup>o</sup> 68. 237

A VENDRE, à l'hôtel du Pavillon Anglais, un très-bon COUPE et un CHEVAL de selle pour dame, de même que deux belles PILASTRES et CHAPITEAUX en pierre de Namur, ayant servi à une barrière.

Au même hôtel on cherche un DOMESTIQUE qui sache lire, écrire et connaissant très-bien la ville, ainsi qu'une LINGÈRE au fait de son état. 607

Mercredi 2 avril, 2 heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères de deux MAISONS, situées à Liège, rue au Potay, n<sup>o</sup> 306 et 307. — S'adresser, pour connaître les conditions de cette vente, à M<sup>e</sup> RENOZ, notaire, rue d'Amay, n<sup>o</sup> 653. 608

Un DOMESTIQUE, sachant soigner les chevaux et faire d'autres ouvrages, peut s'adresser en Vinave-d'Ile, n<sup>o</sup> 603; son gage sera en raison de sa capacité. Au même n<sup>o</sup>, il y a des CUVES à VENDRE. 617

### VENTE SUR LICITATION.

Le jeudi 10 avril 1834, à dix heures du matin, par devant M. Bouhy, juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège, en son bureau rue Saint-Jean-Isle, n<sup>o</sup> 794, il sera procédé par le ministère du notaire BIAR, à la VENTE sur adjudication publique d'une MAISON, jardin et prairie, le tout ne formant qu'un ensemble, situé en la ruelle Hurbise, commune d'Ans et Glain, contenant environ 65 perches, clos de haies vives. La prairie est plantée d'arbres fruitiers de bon choix. 610

### ( ) ADJUDICATION DÉFINITIVE

#### DE LA BELLE TERRE DE BOMAL.

On fait savoir que le 23 avril 1834, à 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère de M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire à Liège, à ce commis, et par devant M. le juge de paix des cantons du Nord et Est de cette ville, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, à la VENTE aux enchères publiques de la BELLE TERRE DE BOMAL, libre de charges hypothécaires, située en la commune de Bomal, canton de Durbuy, arrondissement de Huy, province de Liège.

#### Elle consiste :

1<sup>o</sup> En un très-beau château, construit à grand frais et dans le goût moderne, situé sur la rivière d'Ourte navigable presque toute l'année, à 6 lieues environ de Liège, il est assis sur une éminence formant terrasse au-dessus du village de Bomal, et d'où l'on domine une magnifique vallée, il se compose d'un rez-de-chaussée, de deux étages, dont un en attique et est couronné d'une plate forme en Belvédère; à droite et à gauche du château sont deux ailes ou pavillons; contenant l'une les écuries et remises, et l'autre les communs, cette dernière communiquant avec le château par une galerie souterraine. Le château est précédé d'une superbe cour plantée et entourée de magnifiques terrasses, de jardin, bosquets, vignobles, et formant un ensemble, entouré de 7 à 8 bonniers. On ne saurait trouver un site plus pittoresque, ni une plus belle habitation.

2<sup>o</sup> En un corps de ferme appartenant audit château avec 28 bonniers de jardin, prairies, 91 bonniers de terres labourables 54 bonniers de bois et 20 bonniers de pâtures.

3<sup>o</sup> En un corps de ferme dite la ferme de Herbet, située en face du château avec 19 bonniers de jardin et prairies, 92 bonniers de terres labourables et trente quatre bonniers de pâtures.

Ces immeubles seront d'abord exposés en vente en 3 lots et ensuite ils seront réexposés en un seul lot pour être définitivement adjugés au plus offrant, les adjudicataires payeront la moitié de leur prix dans l'année du jour de la vente et l'autre moitié 6 ans en après avec intérêt.

La carte figurative de cette terre, les titres de propriété et le cahier des charges et conditions pour parvenir à cette vente, sont déposés en l'étude de M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire à Liège, place St Pierre.

Ledit M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire, est aussi chargé de VENDRE de gré-à-gré la FERME dite de Ferme, située en la commune de Disière, près de la terre de Bomal, elle est composée de 150 bonniers de terres labourables, 12 bonniers de jardin et prairie et 76 bonniers de bois.

**POURBAIX, CHIRURGIEN - DENTISTE,**

RUE ST-JEAN EN ILE, N° 767, A LIÈGE,

Traite toutes les maladies de la bouche, fait l'extraction du tartre qui comprime et détruit les gencives, les ronges, les tend saignantes, produit des ulcérations qui exhalent une odeur désagréable et entraîne inévitablement la chute prématurée des dents, ce qui prive souvent la jeunesse de cet ornement si précieux. Entretien et remplace les dents des enfants qui prennent une direction vicieuse. Il possède un moyen particulier de confectionner des dentiers incorruptibles complets et partiels, infiniment plus aisés que ceux mis en usage jusqu'à ce jour, qu'il adapte de manière à tromper l'œil le plus pénétrant.

Ces pièces artificielles, par un procédé nouveau, ont l'avantage de ne gêner en rien la mastication, et toute personne peut les ôter et les replacer facilement elle-même.

**LIQUEUR PHILODONTIQUE.**

Cette liqueur antispasmodique possède au plus haut degré la propriété de calmer les douleurs de dents, de prévenir toute espèce de carie, et de guérir plusieurs maladies buccales; telles que le scorbut, les aphthes, abcès, ulcères parulis, épulies, gonflement des gencives, etc. Par son parfum aromatique, elle neutralise les odeurs désagréables qui sont souvent l'effet d'une longue négligence des soins que l'on doit apporter à l'entretien de la bouche.

Prix : 4 florin le flacon.

Afin de prévenir toute contrefaçon, chaque flacon portera le nom de POURBAIX, imprimé dans le verre; et les boîtes de la véritable poudre détensive seront revêtues de son cachet et accompagnées d'une instruction pour se servir des deux préparations.

**POUDRE DÉTENSIVE.**

Les personnes qui prennent un soin particulier de leurs dents, aiment beaucoup à se servir de cette préparation, qui les nettoye parfaitement sans en altérer l'émail, entretient leur blancheur et leur solidité, et fortifie les gencives. On a évité dans cette composition tout ce qui pourrait tendre à la détérioration de l'organe dentaire; son usage journalier dissipe la mauvaise odeur de la bouche, et l'entretient dans un état de parfaite santé.

Prix des boîtes : 1 fl. Id. petites 50 cents.

**VENTE DE FUTAYE EN DETAIL ET A L'ENCHÈRE.**

Au bois des Arches d'Andennes, commune d'Andenne, province de Namur, à la requête de M. Vanherberghen, les 27 et 28 mars 1834, de tous les CHENES et HETRES qui se trouvent sur 40 bonniers près de la Chapelle St-Maur et vers Morogne.

Ces arbres forment une belle futaye en bois de construction, vernes, etc.

Pour tâcher de finir en deux jours on commencera à neuf heures précises chaque jour.

A CRÉDIT moyennant cautions qui doivent être bien connues de M<sup>e</sup> LOUMAYE, notaire. 544

**VENTE DE CHENES, etc.**

Le 9 avril 1834, à midi, dans le BOIS de Mostombe, sis commune de Landenne-sur-Meuse, M. le baron de Potesta de Walleffe, fera VENDRE quantité de beaux chènes et autres arbres, propres à la construction et au sciage, recours sur ledit bois;

A CRÉDIT moyennant caution qui doit être bien connue du notaire LOUMAYE. 546

**ADJUDICATION D'IMMEUBLES ET DE RENTES.**

Le JEUDI 27 mars 1834, à deux heures après-midi, les héritiers de madame Moreau feront vendre aux enchères publiques, par le ministère de M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire à Liège - en son étude, place St-Pierre, pardevant M. le juge de paix du canton de l'Ouest, les IMMEUBLES et RENTES dont le détail suit, savoir :

1<sup>er</sup> Lot. Une maison, propre au commerce, située à Liège, rue St-Severin, n° 717.

2<sup>e</sup>. Une maisonnette, avec jardin, prairie et bosquet, le tout ne formant qu'un ensemble, contenant un bonnier 71 perches, situé à Liège, faubourg Hocheporte, longeant les remparts de la ville.

3<sup>e</sup>. Une maison, avec trois perches de jardin y contigu, située à la Citadelle de cette ville, au-dessus de la rue Pierreuse.

4<sup>e</sup>. Une maison, très-vaste et en bon état, propre au commerce, n° 4, avec cour, pompe, écurie et autres dépendances et un beau jardin y attenant, contenant 8 perches 72 aunes, jouissant d'une très-belle vue, situés à Liège, à l'entrée du faubourg Ste-Walburge.

5<sup>e</sup>. Une grange, joignant le lot qui précède, avec cour, citerne et jardin y contigu, contenant 5 perches 45 aunes.

6<sup>e</sup>. Une maison, située audit faubourg Ste-Walburge, n° 127 et 28, avec cour, citerne, jardin et terre, contenant 59 perches 45 aunes.

7<sup>e</sup>. Deux maisons, situées audit faubourg Ste-Walburge, rue Vieille-Voie-de-Tongres, cotées 167 et 168, avec 15 perches 86 aunes de jardin et un bonnier 22 perches de prairie; le tout ne formant qu'un ensemble.

8<sup>e</sup>. Une maison cotée 169, avec un jardin contigu, contenant 16 perches, et joignant au 7<sup>e</sup> lot.

9<sup>e</sup>. Une prairie de 48 perches, située audit faubourg Ste-Walburge, près de l'endroit nommé Fontenalle, joignant à Louis Rouarge et Maréchal.

10<sup>e</sup>. Deux maisons, cotées 294 et 295, avec cour et jardin contenant 5 perches 49 aunes, et une prairie de la contenance de 34 perches 36 aunes, situés audit faubourg Ste-Walburge, rue de Votem, en lieu dit Fontenalle.

11<sup>e</sup>. Une pièce de terre à labour, de 29 perches 20 aunes, située à Voroux lez Liars, traversée par la chaussée, joignant à Parent, Wilmolte, Bastin et Germeau.

12<sup>e</sup>. Un corps de ferme, nommé Hagerhof, situé en la commune de Gratem, arrondissement de Ruremonde, consistant en une habitation pour le fermier et autres bâtiments, avec 34 bonniers 41 perches 84 aunes de jardin, vergers, prairies, prés, bois et terres labourables.

13<sup>e</sup>. Une rente annuelle et perpétuelle de 145 francs 87 centimes, résultant de rendage, due par les héritiers Watrin, du faubourg Ste-Walburge.

14<sup>e</sup>. et dernier lot. Une rente annuelle et perpétuelle de 173 francs 97 centimes, au capital de 3478 francs 98 centimes, due par la ville de Liège.

S'adresser en l'étude du notaire BERTRAND, pour avoir communication des titres de propriété et du cahier des charges.

**MAISON A VENDRE**

**AVEC DEUX VERGES GRANDES DE JARDIN.**

Le 24 mars 1834, à deux heures, il sera procédé, en l'étude de M<sup>e</sup> ADAMS, notaire, rue Bonne-Fortune, à la vente aux enchères d'une MAISON avec un jardin de deux verges grandes, située à Liège, rue du Vert-Bois, n° 329 (bis) — L'acquéreur aura toute sécurité et facilité pour le paiement. 535

**A VENDRE.**

Une petite MAISON DE CAMPAGNE située à Embourg, à proximité de Chaudfontaine, en lieu dit Voie de Liège, composée de trois belles pièces au rez-de-chaussée, deux à l'étage, trois greniers, caves, écurie, four et fournil, avec huit verges grandes environ de jardin.

Les bâtimens sont dans le meilleur état et couverts en ardoises.

Cette maison est située dans un endroit agréable et ayant les abords très-faciles.

S'adresser, pour voir la propriété, à M. DUBOIS, à Emnourg, et pour connaître les conditions à M<sup>e</sup> PARMENTIER, notaire, place de la Comédie, à Liège. 557

( ) Ensuite de surenchère, la MAISON, sise à Liège, derrière l'hôtel de ville, n° 92, sera définitivement VENDUE aux enchères publiques, le lundi 24 de ce mois, à neuf heures du matin, sur la mise à prix de 6875 francs, devant M. Bouhy, juge de paix, en son bureau, rue St-Jean en Ile, et par le ministère du notaire PAQUE.

**PROVINCE DE LIÈGE.**

**RÉADJUDICATION DES BARRIÈRES.**

Les 24 et 25 du courant, à neuf heures précises du matin, il sera procédé à l'hôtel du gouvernement à Liège, par devant M. le gouverneur de cette province ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, de M. le directeur de l'enregistrement et des domaines et des délégués des commissions des actionnaires, et sous l'approbation ultérieure de M. le ministre de l'intérieur, à la réadjudication de la perception de la taxe des barrières, établies sur les routes de cette province, savoir :

Le lundi 24 de ce mois, pour les barrières sur les routes ci-après :

Route de 1<sup>re</sup> classe n° 4 de Bruxelles par Liège vers Malmédy, embranchement de Francorchamps et Stavelot.

Id. Id. vers Visé.

Id. de 2<sup>e</sup> classe n° 15 section de Liège vers Aix la Chapelle.

Id. embranchement de Battice à Theux.

Id. de Battice à Maestricht.

Id. de Battice à la Minerie.

Id. de Hodimont vers Ensisval.

Id. du Hameau des Forges à celui du Trooz.

I. de l'Emblève.

Le mardi 25 de ce mois, pour les barrières ci-après :

Route de 2<sup>e</sup> classe, n° 13, section de Liège à Namur.

Id. n° 14, section de Seraing à Dinant.

Id. embranchement de Frayneux à Terwagne.

Id. de Huy à Tirlémont.

Id. de 2<sup>e</sup> classe, n° 16, section de Liège par Tongres.

**Routes provinciales.**

Route de Liège à Bierset.

Id. embranchement Planchard.

Id. de Diereu Patard.

Id. de Rocour à Fexhe-Slins.

Les baux commenceront au 1<sup>er</sup> avril prochain et finiront au 31 mars 1835.

Le cahier des charges d'après lequel il sera procédé à la réadjudication, est déposé à l'hôtel du gouvernement, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef, de M. le directeur de l'enregistrement et des domaines, des commissaires des districts, aux bureaux des barrières et chez MM. les secrétaires desdites commissions.

Liège, le 6 mars 1834.  
Le gouverneur de la province de Liège,  
Baron VANDENSTEEN.

**AVIS IMPORTANT.**

**Remise d'une belle VENTE de FUTAIE.**

Mardi, 25 mars 1834, au lieu de mardi 14 mars annoncé précédemment, M. Richard Lamarche fera vendre dans son bois de Fanson, commune de Xhoris, à 3/4 de lieue de l'Outhé, à Comblain-Latour, et à la même distance de la route de l'Emblève à Aywaille, 650 arbres de toute dimension, dans le nombre se trouvent des chènes de 12 à 13 pieds de circonférence; ils conviennent pour toute espèce de construction, la menuiserie, le charronnage, les usines, etc. A crédit. 490

**VENTE D'UNE BELLE MAISON,**

située à Hermalle-sous-Huy.

Le mardi 1<sup>er</sup> avril 1834, à 9 heures du matin, en vertu d'un jugement du tribunal de Huy en date du 12 mars, même année, qui ordonne la licitation des IMMEUBLES ci-après indiqués, il sera procédé au local des séances de, et par devant M. le juge de paix du canton, à Fraigneux Nandrin, par le ministère du notaire GUENAIR, à ce commis, à l'exposition en VENTE aux enchères publiques d'une belle et commode MAISON, propre au commerce, connue sous le nom de la Maison de la Belle Femme, avec cour et jardin y annexés, située à Hermalle-sous-Huy, appartenant indivisément à Henri-Joseph Delvaux, à ses enfants mineurs et aux enfants mineurs de feu Jacques-Joseph Lizin. D. GUENAIR, notaire. 602

**COMMERCÉ.**

Bourse de Paris, du 19 mars. — Rentes, 5 p. 104 9/10 fin cour., 104 90 — Rentes, 3 p. 78 75; fin courant, 78 85 — Actions de la banque, 4800 00 — Emprunt de la ville de Paris 1195 00. — Rente de Nav. les, 94 75; fin cour., 94 90. — Empr. Guelbard, 81 0/0; fin cour., 81 0/0 — Rente perpétuelle, 5 p. 65 3/4; fin cour., 66 0/0; 3 p. 41 0/0; fin cour., 41 1/4; différée, 00 0/0 — Cortès, 28 1/8. — Portugais, 60 0/0. — d'Itali, 000. — Grec, 000 00 — Empr. belge, 100 1/4 fin courant 100 1/2. — Empr. romain, 95 1/4 fin courant, 00 0/0 — Empr. de la ville de Bruxelles, 000.

Bourse d'Amsterdam, du 20 mars — Dette active, 49 3/4 1/2. Dito, 94 7/8 1/2. — Bill. de change, 22 1/8 3/16. — Oblig. du Syndicat, 89 00/00 — Dito, 71 3/8 00/0 — Rente des dom., 0/0 0. Act. de la Société de commerce, 400 7/8. Rente française, 00 0/0. — Dito de 1833, 0/00. — Obl. ru-se Hoj. et C., 102 9/16. Dito de 1828, 102 7/8 000 — Inscrip. russes, 68 0/00 0/00 — Empr. russe 1831, 95 1/16 000. — Rente perp. d'Esp. 00 0/00 — Dito 000. — Dette diff. d'Esp., 14 1/3 1/16 — Obl. mét. Autriche, 95 7/8 00/00 — Lots chez Gollals, 0/0 — Cert. Naples falc., 88 7/8. — Oblig. Banoises, 00 0/0. — Oblig. du Brésil, 72 3/4. — Cortès, 25 7/8 0/00. — Dito Grec, 0 — Lot de Pologne, 410 0/0.

**Bourse d'Anvers, du 21 mars**

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam	114 1/2 perte.	A	
Londres.	1202 1/2	P	11 96 1/4 P
Paris.	47 3/8	P	47 0/100 A 46 7/8 A
Francofort.	36	A	35 3/4
Hambourg.	35 1/2		35 5/16 P

Escompte 4 0/0 1/2.

Effets publics. Belgique. — Dette active, 104 3/4 et A Id. diff. 41 1/4 P. — Oblig. de l'entr., 0 00. — Empr. de 48 mill., 97 1/2 et 0 00. Id. de 12 mill., 0/0. Id. de 24 mill., 0 0/0. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0/0. Id. différée, 0000 Oblig. synd., 0 0/0. — Rent. remb., 2 1/2, 88 1/4 A et 95 0 P. Espagne. Guebb., 82 0/0 A. — Id. perp. Paris, 5 p. c., 00 0/00 Id. perp. Amst., 63 3/8 3/4 5/8 et 0 0/0 0. Idem dette différée, 44 7/8.

**MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.**

100 barils potasse d'Amérique, prix inconnu.

**Arrivages au port d'Anvers, du 21 au 22 mars**

Le koff hanovrien Agnès Angelina, cap. Kolhoff, ven. de Emden, chargé d'avoine, orge et beurre.

Le koff hanovrien Hoffnung, cap. Hilden, v. de Emden, chargé d'orge.

Le koff hanovrien Caroline, cap. Berger, ven. de Emden, chargé d'avoine et beurre.

Le koff hanovrien Fortuna, cap. Juliens, ven. de Newharlingersiel, chargé de beurre et fèves.

Le brick norvégien Anna, cap. Joostal, ven. de St. Pétersbourg, chargé de potasse et laine.

Le koff hanovrien Anna Elisabeth, cap. Onnen, ven. de Emden, chargé d'avoine, etc.

Bourse de Bruxelles, du 21 mars. — Belgique. Dette active, 51 1/2 A. Emp 24 mill., 97 3/8 P. — Hollande. Dette active, 49 3/4 P. — Espagne Gueb., 82 1/4 P 0. Perpétuelle Anvers, 4 p. 50 P 0/0. Id. Amst. 5 p. 63 3/8 P. Id. Paris, 3 p. 41 1/2 P. Cortès à Lond., 27 1/2 P. Dette dif., 44 7/8 P.

**Prix des grains vendus au marché de Hasselt le 21 mars.**

Froment, l'hectolitre, 43 fr. 40 c. — Seigle, 9 10. — Orge, 9 50. — Avoine, 5 80. — Genièvre, à 10 degr. 43.

H. Lignac, impr du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.